



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 27 octobre 2025

DROIT À LA DÉCONNEXION

L'UFCM-CGT À LA MANŒUVRE POUR GAGNER DES DROITS NOUVEAUX !

**Suite à la mise en place
du GT Encadrement
par la Direction à l'issue
du simulacre de
négociations NAO 2024,
l'UFCM-CGT a poursuivi
et amplifié la
construction du rapport
de force avec les
ingénieur-e-s, cadres,
technicien-ne-s et
agent-e-s de maîtrise
(Ictam) dans une optique
de progrès social,
notamment à travers
des mesures concrètes
concernant le droit
à la déconnexion !**

Le constat est sans appel : la détérioration des conditions de travail et le déséquilibre croissant entre vie professionnelle et vie personnelle impactent durablement le quotidien des femmes et des hommes qui, chaque jour, font vivre le service public ferroviaire.

C'est pourquoi l'UFCM-CGT a porté le sujet du droit à la déconnexion au plus haut niveau de l'entreprise, dans le cadre des groupes de travail et des bilatérales avec la direction du GPU SNCF. Forte de revendications construites collectivement avec les cheminot-e-s, à partir des besoins exprimés lors des tournées, l'UFCM-CGT a contraint la Direction à ouvrir des négociations en vue d'un accord applicable à l'ensemble du Groupe !

FORCE DE PROPOSITION POUR GAGNER !

En responsabilité, l'UFCM-CGT a créé les conditions d'une rencontre avec les autres organisations syndicales représentatives afin de partager l'exigence d'un accord collectif contraignant la Direction sur la mise en œuvre du droit à la déconnexion et d'imposer des droits opposables pour tous les cheminot-e-s.

Sous l'impulsion de l'UFCM-CGT, une plate-forme revendicative commune a été validée et portée à la connaissance des cheminot-e-s ainsi que de la Direction ! Flashez le QR code ci-contre.



OBJECTIF NSTC !

Au-delà de la légitimité et de l'urgence à gagner un droit à la déconnexion protecteur pour les cheminot-e-s, il est nécessaire de continuer à porter nos revendications sur l'emploi (seule réponse à l'inadéquation entre la charge et les ressources), sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la mesure du temps de travail, notamment face aux ravages causés par l'application du forfait jours, accord que la CGT n'a pas signé !

Pour la CGT et son UFCM, gagner un nouveau Statut du travail cheminot (NSTC) garant d'un service public ferroviaire de haut niveau, préservant la santé physique et mentale des cheminot-e-s et générateur d'emploi est la seule perspective pour un avenir social et solidaire !

**POUR UN SYNDICALISME PROGRESSISTE,
RENDICATIF ET HUMAIN,
REJOIGNEZ L'UFCM-CGT !**

